

## Relevé de décision > Comité de suivi Siham du 1<sup>er</sup> oct. 2010

**Date** : mardi 5 octobre 2010

### Création d'une commission d'arbitrage

Constitution d'une commission d'arbitrage qui se réunira tous les deux semaines le mercredi matin à compter du 20 octobre. Ces réunions se tiendront en visio-conférence ou télé conférence (9H00 à 11H00). Elle sera chargée d'examiner les réponses apportées pour chacune des exigences fonctionnelles demandant un arbitrage, et d'acter les raisons fonctionnelles et techniques des choix. Elle devra identifier les éléments de choix stratégiques qu'il conviendra de remonter au comité de suivi après instruction par cette commission.

Les documents seront transmis le vendredi précédent la réunion.

Afin de permettre une bonne efficacité de cette réunion les membres nommés et présents devront être les DRH des établissements participant au comité de suivi accompagnés des experts de leur choix. L'AMUE insiste sur la nécessité de stabilité et de continuité des participants pour l'efficacité du travail.

Une synthèse des arbitrages sera transmise au comité de suivi.

### Gestion des heures complémentaires

Le comité de suivi souhaite un atelier particulier sur ce sujet dont l'importance stratégique nécessite qu'il soit suivi par les DGS. Une réunion devra faire le point sur ce qu'il est possible de mutualiser dans SIHAM et sur ce qui doit rester personnalisable par les établissements, dans l'attente d'une mise en œuvre de la GTA dans SIHAM qui sera dans un palier ultérieur. Les travaux de la mise en place de la GTA doivent être lancés courant novembre.

Monsieur Paquis est en charge de consulter les DGS du comité de suivi pour arrêter une date de réunion sur ce sujet.

### Préliquidation

Les DGS du comité de suivi souhaitent être associés aux échanges avec la DGFIP, la prochaine réunion se tiendra en novembre. Les membres participant doivent rapidement être identifiés.



## Points généraux

- L'Amue confirme que SIHAM sera un produit adaptable, personnalisable aux différents contextes des établissements : un des objets de la conception (cf CCTP) est de déterminer ces différents points de personnalisation possible, qui conféreront son adaptabilité au produit.
- Le comité valide le découpage en 4 paliers présenté lors du comité de suivi. Celui-ci supposera notamment que les établissements pilotes anticipent dès maintenant leur participation aux travaux du palier 3 (GTA), et du palier 4 courant 2011.
- Les investissements liés aux propositions de réalisation d'outils comparatifs visant à valider les flux de paye devront être arbitrés par le CS
- Budget du projet : un surcoût, de l'ordre de 3 ME sur 2011/2012 est identifié et correspond aux points suivants :
  - interfaces Geisha/Helico
  - développements spécifiques
  - outils de comparaison...
  - réalisation en avance de phase du palier 2
  - maintien de certaines compétences suite la validation finale du produit en juin 2012 au lieu de mai 2011.
- Le surcoût réel du projet correspond donc uniquement aux travaux supplémentaires, hors avances de phase ; son montant est en cours d'analyse.
- La future tarification de SIHAM sera basée sur une Redevance de déploiement (socle de prestations d'accompagnement et déploiement) et une RAM (devant couvrir la construction et les maintenances corrective et évolutives). Les montants estimés pour un établissement de taille moyenne sont de 150keuros pour la redevance de déploiement et de 65 keuros pour la redevance annuelle mutualisée. Pour les 2/3, la RAM sera proportionnelle à la taille de l'établissement.
- Dans ce cadre, il est proposé que les sites-pilotes soient exonérés de la redevance de déploiement en compensation de leur effort particulier et que le coût de base de déploiement de la souche soit intégré dans le coût de la construction. Les coûts supplémentaires restant à leur charge (aide à la reprise, ...).
- L'AMUE demande aux établissements candidats à être établissements pilote de confirmer leur engagement et le planning qu'ils souhaitent pour la mise en production dans leur établissement.

Le prochain comité de suivi aura lieu le 19 novembre 2010 de 13H30 à 16H30.